



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LE SESSAD ET LA VILLE DE  
VINCENNES POUR LE DEVELOPPEMENT  
D' ACTIONS PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES  
A DESTINATION DES ENFANTS DU SESSAD  
PAR LA BIBLIOTHEQUE OUEST-CHRISTINE DE  
PISAN**

**DÉCISION N° DM-24-335  
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

**CONSIDÉRANT** le Plan inclusion handicaps 2022-2027 de la ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** la mission des bibliothèques en matière d'intégration et d'actions inclusives,

**CONSIDÉRANT** la proposition de partenariat entre le Sessad, représenté par Monsieur Vincent Dutartre, en sa qualité de chef de service, et la Ville de Vincennes pour le développement d'actions pédagogiques et culturelles portées par la Bibliothèque Ouest-Christine de Pisan visant à sensibiliser les enfants du Sessad au plaisir de la lecture et à développer la pratique individuelle d'une bibliothèque durant l'année scolaire 2024-2025.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec le Sessad, situé 26 rue Victor Basch – 94300 Vincennes, représenté par Monsieur Vincent Dutartre en sa qualité de chef de service, une convention de partenariat avec la Ville de Vincennes pour le développement d'actions pédagogiques et culturelles portées par la Bibliothèque Ouest-Christine de Pisan visant à sensibiliser les enfants du Sessad au plaisir de la lecture et à développer la pratique individuelle d'une bibliothèque durant l'année scolaire 2024-2025.

**DIT** que ces actions seront proposées à titre gratuit.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240930-lmc1H12461H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024  
Date de Publication : 01/10/2024